

Charte CirculAbility

Le droit au travail et à l'emploi est un droit fondamental inscrit à l'article 27 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) ainsi qu'à l'article 26 de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux (intégration sociale et professionnelle). Cependant, ce droit est loin d'être une réalité pour des millions de personnes en situation de handicap désireuses de travailler. Une réponse efficace aux problèmes d'emploi des personnes en situation de handicap et, plus généralement, des catégories défavorisées peut venir de l'économie circulaire et

de la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui offrent une opportunité pour les gouvernements pour appliquer des politiques sociales en matière d'égalité et de travail des personnes en situation de handicap.

L'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire sont deux faces de la même monnaie, une monnaie qui sera la devise des années à venir. L'économie sociale et solidaire est un vecteur naturel pour la transition écologique et le développement durable et elle est capable de concilier environnement, lutte contre le gaspillage alimentaire,

utilité sociale et activité économique. Être sociale et solidaire signifie promouvoir la communauté dans laquelle on est impliqué, ainsi que sa durabilité environnementale et alimentaire. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont profondément connectées au territoire où elles opèrent et elles manifestent un intérêt naturel pour le bien-être collectif de l'ensemble de la communauté dans laquelle elles sont implantées. Leur approche est généralement basée sur la durabilité et sur la réduction du gaspillage alimentaire.



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



Les sept principes de Circulability

01

L'économie circulaire représente une opportunité de croissance durable pour le secteur social et pour l'employabilité des personnes en situation de handicap.

02

L'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire peuvent offrir un modèle économique idéal pour développer des activités économiques employant des personnes en situation de handicap.

03

Les professionnels du secteur social doivent être formés et qualifiés pour offrir un soutien adéquat et des perspectives innovantes aux besoins des personnes impliquées dans les services.

04

Il est donc nécessaire de mettre en places des parcours de formation adéquats et innovants pour le personnel du secteur social et des services de support pour personnes en situation de handicap.

05

Une personne en situation de handicap doit rester le principal acteur de ses projets de vie.

06

Travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes et de manière co-productive est la clé pour le succès de toutes initiatives innovantes dans le secteur social et de support pour personnes en situation de handicap.

07

Penser de façon inclusive et circulaire en respectant le principe de co-production et d'écoconstruction.



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

